



Dépot de marque orthographiquement proche

Par **MrMoins**, le **03/09/2008** à **10:45**

Bonjour,

dans le cadre du développement d'un projet de site web communautaire je souhaiterai me protégé en déposant la marque en plus du nom de domaine.

Celle-ci est orthographiquement proche (deux lettres différentes) du nom d'une société (et de leur nom de domaine) existante même si phonétiquement les deux sont bien distinctes.

J'aimerais avoir un peu plus d'informations à ce sujet, afin de savoir si je peux légalement déposer cette marque sans risques.

Pouvez vous me conseiller ?

Sympathiquement.